

Réf: Dossier N° 060805

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SENEGAL COTE D'IVOIRE FISHING » en abrégé « SENCI FISHING »

Siège social Abidjan, Cocody, 2 PLATEAUX, Lot 1327, Ilot 12

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 12/11/2021 reçus par Me Ouffoue D. Bernard, et enregistrés au CEPICI le 19/11/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SENEGAL COTE D'IVOIRE FISHING » en abrégé « SENCI FISHING »

Objet : - Pêche ;
- Achat – Import et export, Stockage, Transformation et commercialisation de produits halieutiques et autres produits congelés ainsi que leurs dérivés .

Et Généralement toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension et le développement.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'emprunt de toutes sommes et en garantie, l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tout ou partie des biens sociaux ;

- La prise de participation de la société dans toutes entreprises ou sociétés, ivoiriennes ou étrangères, créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe ;

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, 2 PLATEAUX, Lot 1327, Ilot 12

Dirigeant(s) : M TAKRE ABALE ANGE-MICHAEL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B12-05939 du 17/12/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°40673/GTCA/RC/2021 du 17/12/2021

